



APERÇU DES 15 000 PROCHAINES CAGES À VENIR DÉTRUIRE

Des nouvelles prisons, des rénovations (un petit coup de peinture fraîche), des extensions, de nouveaux types de prisons... De quoi envoyer toujours plus de personnes dedans, tout en étendant les mesures coercitives dehors, avec les bracelets électroniques par exemple. Pour certains projets de construction le terrain n'a pas encore été trouvé. Pour l'instant ni les constructeurs des taules ni ceux qui collaboreront à leur fonctionnement ne sont connus mais n'attendons pas ces informations pour tenter d'empêcher dès maintenant que voient le jour ces nouveaux placards ! Et n'hésitons pas à faire connaître ces collabos dès que possible !

LÉGENDE :

500 Nombre de places prévues

Pour 2022:



Construction de maisons d'arrêt, centres pénitentiaires, centres de détention et de semi-liberté



Réhabilitation et extension d'anciennes prisons

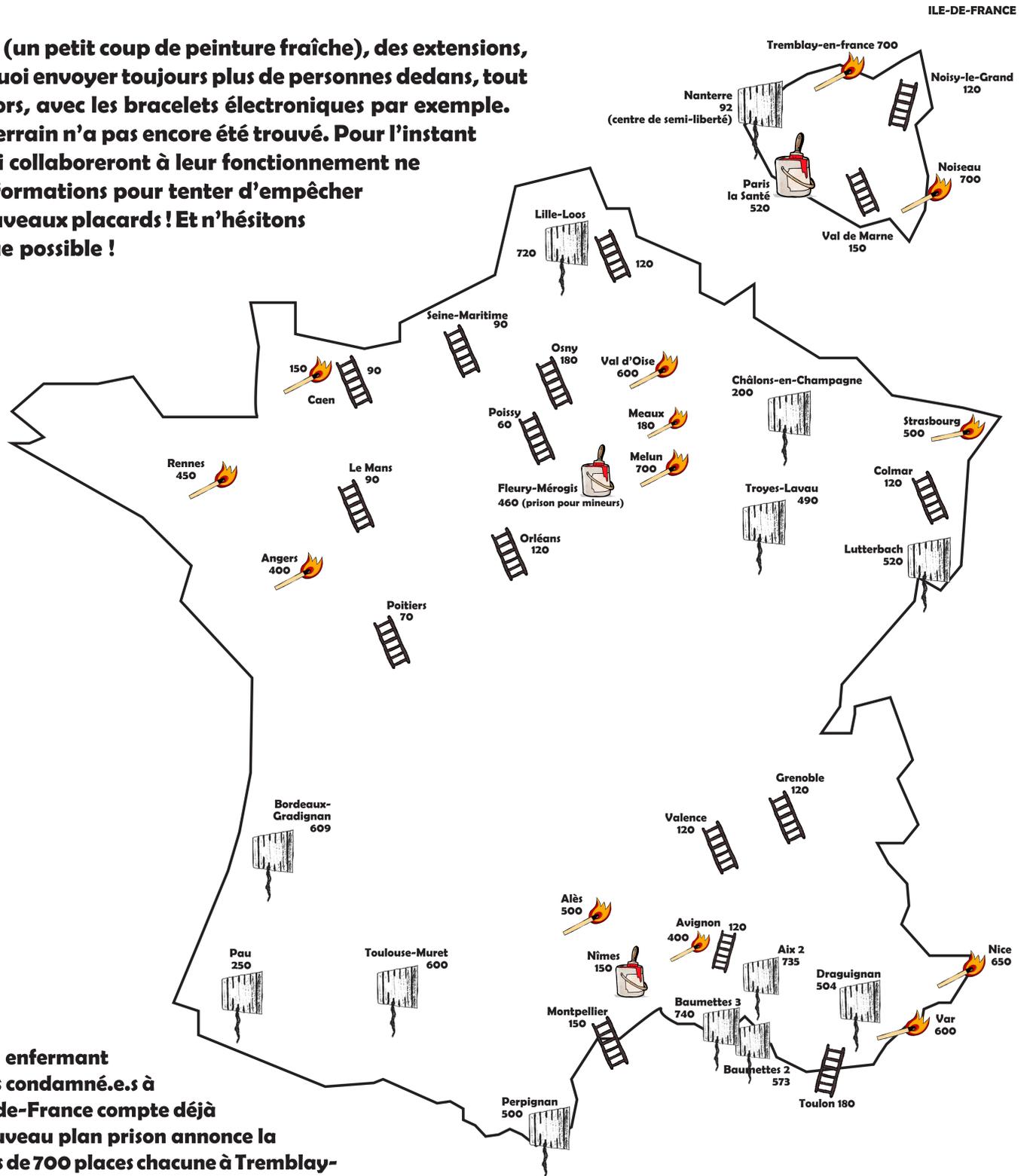


Construction de structures d'accompagnement vers la sortie (SAS)

Pour 2027:



Construction de maisons d'arrêt



Les maisons d'arrêt sont des établissements enfermant des prévenu.e.s en attente de jugement ou des condamné.e.s à moins de deux ans de prison en général. L'Ile-de-France compte déjà une demi-douzaine de maisons d'arrêt, le nouveau plan prison annonce la construction de plusieurs taules d'ici 2027 : trois de 700 places chacune à Tremblay-en-France, Noiseau et Melun, et une de 600 places dans le Val-d'Oise.

Dans les prisons pour peine sont enfermés les détenu.e.s condamné.e.s à un minimum de deux ans. Elles comprennent les centres de détention, où on enferme les condamné.e.s considéré.e.s par l'AP comme plus « réinsérables », au contraire des maisons centrales où sont enfermées les personnes considérées comme plus « dangereuses ».

Les centres de semi-liberté sont des prisons d'où l'on sort pour aller travailler ou étudier et où l'on doit retourner pour dormir et passer le week end. Pour certaines personnes condamnées auxquelles il reste moins d'un an de prison.

Les centres pénitentiaires comprennent différents types de prisons parmi celles citées ci-dessus.

Les structures d'accompagnement vers la sortie (SAS) sont prévues pour des détenus en fin de peine ou condamnés à moins d'un an de prison. A priori il s'agira de prisons situées à l'intérieur ou plus proches des villes, dont la construction serait plus rapide et moins coûteuse. En tout 16 sont prévues dont 5 en région parisienne.

Le plan pénitentiaire comprend également la construction, d'ici 2022, de deux prisons-usines (360 places au total), fonctionnant en partenariat avec des entreprises privées pour y exploiter les détenu.e.s.

